

## PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **5 février 2002** à 20h30

Mairie – salle du Conseil



- Présidence :** Mme PORCHET Arlette
- Présents :**
- M. BARDE Michel
  - M. BAUMGARTNER Andréas
  - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
  - M. DEROBERT Michel
  - M. FEYER Georg
  - Mme FIRMENICH Sophie
  - M. GRAND René
  - M. GUEX Jean-Pierre
  - M. KOHLER Charles
  - M. KRAMER Marcel
  - M. LEMBO Antonio
  - M. RYCHNER Georges
  - Mme STALDER Elisabeth
  - M. STALDER Michel
- Excusés :**
- M. QUIQUEREZ Robert
  - M. LAGRANGE Philippe
- Assistent :**
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
  - M. MOTTIER Gérald, adjoint
  - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



- Ordre du jour :**
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2001
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications du Maire
  4. Proposition de résolution concernant la route de Lausanne
  5. Désignation des jurés des tribunaux 2003
  6. Tour de table des commissions
  7. Propositions du Maire
  8. Propositions individuelles et questions
  9. Huis clos (naturalisation)



La présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, en particulier à Mme Isabelle Isch, chargée désormais de la prise des procès-verbaux du Conseil municipal. Elle excuse l'absence de M. LAGRANGE.

### *1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2001*

P. 97, 3<sup>e</sup> paragraphe, remplacer : "M. GUEX **apprend par M. Mottier** que trente-sept..."

P. 97, dernier paragraphe, 1<sup>e</sup> ligne, ajouter : "...1% sera alloué **uniformément** à l'ensemble des collaborateurs,..."

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes à la séance.

### *2. Communications du Bureau du Conseil municipal*

Mme PORCHET communique les informations suivantes :

- Un nouvel ordre du jour a été distribué, auquel il a été ajouté le point 7 "Propositions du Maire", point qui avait été omis lors de l'établissement du précédent ordre du jour.
- Le programme de la sortie du Conseil municipal à Lisbonne a été envoyé. La destination a été choisie conjointement avec la Mairie. Les magistrats se rendant déjà à Barcelone cette année, le choix s'est alors porté sur une autre destination. La présidente demande de bien vouloir respecter le délai d'inscription.

Mme FIRMENICH, ne connaissant pas personnellement cette ville, préférerait découvrir cette capitale durant la journée du samedi également et non participer à l'excursion prévue vers le nord.

M. DEROBERT est du même avis et émet aussi le désir de pouvoir rester à Lisbonne.

M. LEMBO propose de passer au vote.

*Mis aux voix, le maintien de l'excursion prévue vers le nord est rejeté par 11 voix contre 3*

Mme PORCHET va se renseigner à ce sujet et remercie l'assemblée pour les remarques formulées.

### *3. Communications du Maire*

Mme HUMBERT :

- Souhaite également la bienvenue à Mme Isabelle Isch.
- Fait part du remplacement de Mme Sandra Rochat, pendant toute la durée de son absence pour raisons de maternité, par Mme Manuela Daester, qui avait été chargée du recensement 2000.
- Informe que les contrôles de vitesse sur la commune de Genthod ont donné les résultats suivants :

Plusieurs contrôles ont été effectués par la gendarmerie entre le 10 décembre 2001 et le 18 janvier 2002, au moyen d'un radar mobile. A la route de Valavran, hauteur chemin des Dézalley, où la vitesse est limitée à 50 km/h, 531 véhicules ont été contrôlés, 118 ont été sanctionnés d'une amende d'ordre et 17 ont fait l'objet d'une dénonciation. La vitesse la plus élevée est de 91 km/h. Pourcentage des infractions : 33,76%.

Quant à la route de Rennex, où la vitesse est limitée également à 50 km/h, 196 véhicules ont été contrôlés, 53 ont été sanctionnés d'une amende d'ordre et 11 ont fait l'objet d'une dénonciation. La vitesse la plus élevée est de 98 km/h. Pourcentage des infractions : 33,43%. Au vu de ce qui précède, la gendarmerie par l'entremise du MI R. Rémy communique que les contrôles se poursuivront compte tenu des disponibilités d'effectifs et de la rotation des communes.

#### ***4. Proposition de résolution concernant la route de Lausanne***

M. STALDER présente la proposition de résolution qui a été établie lors de la dernière commission du génie civil. Elle sollicite la modification du tronçon de la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix afin d'en diminuer les nuisances sonores et d'en accroître la sécurité. L'idée initiale de demander la diminution du nombre de voies n'a finalement pas été retenue par la commission.

M. GUEX trouve cette proposition de résolution très vague. Il demande de la modifier en précisant que ce tronçon doit être diminué de 2 voies.

M. RYCHNER stipule que lors de la commission il a été décidé qu'il n'était pas du ressort de la Commune de décréter la manière d'amoinrir le bruit et d'augmenter la sécurité sur ce tronçon.

M. MOTTIER, quant à lui, trouve que la proposition de résolution est claire, que la Commune constate les différents points mentionnés dans la proposition de résolution, et que le but n'est justement pas d'entrer en matière, mais de demander une meilleure sécurité et une diminution des nuisances sonores.

M. GUEX ne désire aucunement se prononcer sur les conditions techniques, mais souhaiterait qu'il soit spécifié sur la proposition de résolution que ce tronçon doit être ramené à 2 voies.

M. SCHMULOWITZ explique que les responsables du DAEL et de l'OTC savent exactement ce qu'il est nécessaire d'entreprendre dans de telles situations et que ce n'est pas à la Commune de dicter la conduite à adopter.

M. GUEX, n'appréciant pas les formulations implicites, suggère de modifier le dernier paragraphe de la proposition de résolution de la manière suivante :

... la mise à l'étude et la réalisation de mesures visant, **par une mise à deux voies de la route de Lausanne, à diminuer** les nuisances et les dangers provoqués par cet état de fait.

***Mise aux voix la proposition de modifier la résolution est refusée par 8 voix contre 5***

La présidente donne alors lecture de la proposition de résolution.

***Mise aux voix, cette proposition de résolution est acceptée à l'unanimité***

### **5. Désignation des jurés des tribunaux 2003**

Le Conseil municipal élit 7 femmes et 8 hommes comme éventuels jurés aux tribunaux, soit :

Mme Françoise EPARS-GRAZIOLI  
Mme Ynes GERARDO FELIZ  
Mme Janine GUIGNARD  
Mme Jeanne-Marie IUNCKER-GILLET  
Mme Nouchine KRAMER  
Mme Arianne LING-CHAVANNAZ  
Mme Audrey MARTIN

et

M. Pierre-Alain FISHER  
M. Richard FRANCIOLI  
M. Sandro GATTI  
M. Jacques GENTIL  
M. Marc GREMION  
M. Daniel JAQUET  
M. Yvan JEANNERET  
M. Joseph MEYER

### **6. Tour de table des commissions**

#### **Commission des finances**

M. DEROBERT fixe deux séances élargies à tous les membres du Conseil municipal. La date du 26 février 2002 à 20h30 est retenue pour la première commission qui aura pour thème les éventuelles acquisitions immobilières.

Pour des raisons de disponibilité, la deuxième réunion est fixée le lundi 25 mars 2002 à 20h30 et traitera de la poursuite de l'examen d'une éventuelle fondation immobilière communale, avec la présence de M. Georges-André CUENDET, ancien maire de Cologny, qui connaît bien la problématique.

#### **Commission du génie civil**

M. STALDER indique que la commission a deux projets en cours. Le premier concerne l'aménagement de la route de Rennex avec des "gendarmes couchés", la commission est dans l'attente d'une variante. La deuxième préoccupation de la commission est l'étude du prolongement de la piste cyclable de la route de Collex, allant de l'église Ste-Rita au chemin des Limites, la piste cyclable étant prolongée jusqu'à l'église par l'Etat. Ce projet a déjà obtenu un préavis favorable de la commission.

Mme HUMBERT précise que M. Jean-Claude BUFFET, ingénieur civil, a été mandaté pour le dépôt de la requête LER. Il lui a aussi été demandé de nous soumettre une estimation détaillée des coûts des travaux.

#### **Commission de l'urbanisme**

Néant.

**Commission des bâtiments**

M. KRAMER rapporte que la commission s'est rencontrée à deux reprises depuis le début de l'année. La première fois avec comme objet de discussion un projet pour la création d'une extension en surface pour l'utilisation de la voirie, projet qui n'a pas retenu les faveurs de la commission.

Le deuxième fois, elle a examiné la possibilité de construire un bâtiment abritant les services de la voirie ou les services de la voirie et les pompiers. La commission a décidé de poursuivre la réflexion, aucune décision concrète n'a été prise à ce jour.

**Commission des sports et loisirs**

La commission a reçu le groupement des utilisateurs du Vengeron qui lui a présenté un projet alternatif d'aménagement de l'esplanade du Vengeron. Ce contre-projet est plus simple et laisse un accès plus large au public. Ce groupement reste à l'écoute des éventuelles activités de loisirs ou autres que la commune aurait à proposer pour ce site. Pas de prise de position de la part de la commission pour l'instant.

M. GUEX indique que la commission a également examiné la demande du Tennis-club de Genthod pour la construction d'un mur d'isolation phonique. Une réunion étant prévue ces prochains jours, la question reste ouverte.

Le président donne lecture du programme du concert des jeunes musiciens qui aura lieu le samedi 20 avril 2002 à la salle communale.

Le montant de Fr. 50.--, en bon d'achat, attribué par la commission aux jeunes musiciens lui semble faible. M. GUEX soulèvera ce sujet lors d'une prochaine commission.

Un piano de meilleure qualité que celui se trouvant dans la salle communale a été loué pour ce spectacle. De plus, sans majoration de prix, il restera à disposition jusqu'au mercredi suivant. L'Ecole de musique pourra alors en jouir pour une audition prévue à la salle communale durant ce laps de temps.

La commission a décidé de verser un montant unique de soutien de Fr. 1'000.-- à l'Association des Amis de l'Espace Jean-Jacques Rousseau.

M. BARDE pense qu'il est nécessaire de suivre l'évolution de cette réalisation.

**Commission scolaire et bibliothèque**

Mme PORCHET communique que la commission s'est rencontrée le 22 janvier dernier, en présence de Mme VIZCAINO, afin d'organiser la prochaine fête des promotions.

Elle souhaite également associer l'école à la manifestation du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade.

M. DEROBERT indique qu'il a eu un contact avec M. PLOJOUX, président de l'ACG, et l'a informé de notre désir de nous joindre aux réjouissances du 400<sup>e</sup> qui se dérouleront à Genève. M. PLOJOUX a pris note de la requête et a précisé que la question pourrait être envisagée, en stipulant, toutefois, que la collaboration lui semble difficile au vu du nombre très important de communes.

Néanmoins, M. MAYER, responsable des relations publiques de la Compagnie 1602 pour le 400<sup>e</sup>, a rappelé M. DEROBERT pour lui faire part de son enthousiasme à ce sujet. Il va aborder la question avec les membres de la Compagnie 1602 et communiquera leur prise de position par l'intermédiaire de l'ACG.

M. KOHLER souhaite que le public se rende compte qu'une manifestation comme le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fête de l'Escalade retient l'attention de notre commune.

La commission a également remercié les enseignants ayant préparé les enfants pour les chants de Noël.

Le problème des transports en voitures particulières a également été soulevé avec l'introduction de la nouvelle loi en matière de sécurité des enfants dans les voitures privées.

### **Commission des affaires sociales et des naturalisations**

Mme FIRMENICH rapporte que la commission a étudié quelques demandes d'aide à l'étranger, dans l'urgence selon les cas.

Une demande de naturalisation sera examinée le 7 février prochain.

### **Commission du feu et de la protection civile**

M. BAUMGARTNER relate que la compagnie des sapeurs pompiers a enregistré l'arrivée de douze nouveaux membres, qu'un membre a été prié de démissionner, et que deux membres vont suivre l'école de caporal afin de rajeunir et compléter l'état-major.

M. QUIQUEREZ, quant à lui, va suivre l'école de commandant en vue d'assumer, dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le commandement de la compagnie. M. BAUMGARTNER lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles activités.

Le 16 mars prochain aura lieu l'assemblée générale de la fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers à Genthod. L'apéritif, offert par la mairie, sera servi par l'Exécutif et les membres de la commission.

### **Commission de l'agriculture et de l'environnement**

Mme STALDER fait part avec satisfaction qu'après 3 ans de travaux et d'attente la fameuse plaquette concernant l'étude sur l'environnement de Genthod est enfin entre nos mains. Elle invite toutes les conseillères et tous les conseillers à lire consciencieusement ce rapport.

Après examen du devis pour l'acquisition d'une plaquette pour tous les ménages de la commune, la commission a décidé de renoncer à cet achat, son coût qui s'élevait à Fr. 50'000.--, soit Fr. 45.-- pièce, étant trop excessif.

Toutefois, cette publication étant très appréciée, des articles montrant de l'intérêt pour les communiens seront insérés dans le Genthod-Info.

M. KRAMER estime nécessaire de mettre cette brochure à disposition des Gentousiens intéressés.

Vu la complexité de ce document et les termes très techniques utilisés, Mme HUMBERT pense qu'il est préférable en premier lieu d'en prendre connaissance et d'aviser ensuite.

Mme PORCHET propose de mettre un exemplaire à disposition du public à la bibliothèque communale.

M. GUEX précise qu'une version informatisée de ce document serait souhaitable et permettrait de n'imprimer que les pages susceptibles d'être intéressantes. D'autant plus que le coût d'un CD-ROM est nettement inférieur.

Mme STALDER répond que la version informatisée n'a pas été souhaitée pour cette plaquette. Par contre, pour le rapport traitant du patrimoine et bâtis de la commune qui devrait, en principe, nous parvenir dans le courant du mois, une version informatisée a été demandée.

Vu le vif succès rencontré lors de la Journée nature, Mme STALDER indique qu'une nouvelle journée nature à thème sera organisée dans le courant de l'année.

Finalement, elle signale qu'une information à la population devra également être envisagée concernant la possibilité de se fournir en compost à la déchetterie.

### ***7. Communications du Maire***

Néant.

### ***8. Propositions individuelles et questions***

- M. KRAMER demande à la mairie d'intervenir auprès du propriétaire du terrain se trouvant à la route de Malagny sur lequel un parc automobile non autorisé a été créé.
- M. KOHLER demande à Mme FIRMENICH si la création d'une sous-commission concernant l'attribution des appartements a été constituée. Mme FIRMENICH étant absente lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle n'a présentement pas encore créé cette sous-commission.

La présidente remercie les participants et prononce le huis clos (naturalisation).

La séance publique est levée à 21h30.

La secrétaire :

Sophie FIRMENICH

La présidente :

Arlette PORCHET